

NATIONS UNIES CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. LIMITEE E/CN.4/L.1449 5 mars 1979

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Trente-cinquième session Point 6 de l'ordre du jour

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE AUSTRALE : RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS

République arabe syrienne : projet de résolution

La Commission des droits de l'homme,

- 1. Exprime sa profonde satisfaction au Gouvernement de l'Iran qui vient d'interrompre toute relation avec le régime raciste d'Afrique du Sud et notamment qui a cessé toute fourniture de pétrole à ce régime, contribuant ainsi grandement à la lutte contre l'apartheid et le racisme;
- 2. <u>Saisit</u> cette occasion pour remercier et féliciter tous les autres gouvernements qui ont d'ores et déjà adopté des mesures analogues à celles que vient de prendre le Gouvernement de l'Iran.